



OBJECTIFS DE LA FRANCE POUR LA CONFERENCE D'EXAMEN DU TNP 2015

Pour la France le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la **clé de voûte du régime international de non-prolifération**. Il est dans l'intérêt de tous que la prochaine conférence d'examen réaffirme ce principe, préserve l'intégrité du Traité et le renforce en réalisant des avancées dans la mise en œuvre des trois piliers du traité, qui se renforcent mutuellement : non-prolifération, désarmement, usages pacifiques de l'énergie nucléaire.

La France est pleinement engagée en faveur du succès de la conférence d'examen de 2015. La France est consciente des responsabilités partagées des Etats parties et concentrera ses efforts sur les **enjeux d'intérêt commun où un consensus est atteignable**. Elle encourage toutes les délégations à œuvrer dans cet esprit.

La France reste attachée à la **pleine mise en œuvre du plan d'actions ambitieux et de long terme** adopté par consensus en 2010, fondé sur une approche progressive et équilibrée sur les trois piliers.

1/ Désarmement nucléaire

L'objectif de la France reste de privilégier les actions concrètes et réalistes permettant de progresser vers les conditions de réalisation d'un monde sans armes nucléaires conformément à l'article VI du TNP. A cette fin, la France souhaite que la RevCon réaffirme la nécessité de progresser selon une **approche étape par étape** et en particulier aux étapes suivantes :

- entrée en vigueur du **TICE** et moratoire sur les essais pour les Etats dotés qui ne l'ont pas ratifié ;
- lancement au plus tôt de la **négociation d'un traité d'interdiction de production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires** et dans l'intervalle affirmation ou réaffirmation des moratoires. Les discussions utiles et concrètes au sein du groupe d'experts gouvernementaux créé par la résolution 67/53 de l'Assemblée générale des Nations unies ont montré que les réflexions étaient mûres pour la négociation d'un traité ;
- poursuite du dialogue sur le désarmement entre Etats dotés, notamment pour encourager des réductions supplémentaires de **la part des Etats possédant les plus grands arsenaux** ;
- rôle des armes nucléaires dans les politiques de défense, en encourageant la limitation des arsenaux à la stricte suffisance et en promouvant des **doctrines limitant la dissuasion à la défense des intérêts vitaux** dans des circonstances extrêmes de légitime défense ;
- poursuite du **processus P5** de suivi du TNP ;
- continuer de progresser dans **l'approche régionale** du désarmement, notamment s'agissant de la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du sud-est, après le succès sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

2/ Non-prolifération

La France, acteur déterminé de la lutte contre la prolifération, souhaite que cette conférence d'examen réaffirme que le respect des obligations en matière de non-prolifération profite à tous en faisant progresser la sécurité internationale et permette de :

- apporter une **réponse ferme aux crises de prolifération** ;

- avancer sur la réponse que la communauté des Etats parties devrait apporter en cas d'exercice abusif du droit de **retrait abusif** du Traité ;
- renforcer les **capacités de vérification de l'AIEA**, notamment dans les Etats non dotés qui n'y ont pas encore souscrits par l'universalisation **des accords de garantie généralisés** et du **protocole additionnel** qui doivent devenir ensemble le standard de la vérification ;
- mieux **dissuader les violations** des garanties de l'AIEA ;
- encourager et accompagner la **construction des compétences nationales** dans le domaine des contrôles export qui permettent de lutter contre la prolifération, de créer la confiance et de garantir un environnement propice au développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ;
- avancer dans **l'identification commune des nouveaux défis** de la prolifération.

3/ Usages pacifiques de l'énergie nucléaire

La France est très attachée au développement responsable des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire qui peut apporter une **contribution majeure dans le monde à la satisfaction des besoins humains essentiels** et au développement durable.

La conférence devrait rappeler le droit de tous les Etats qui respectent leurs obligations internationales et qui poursuivent de bonne foi des activités nucléaires à des fins civiles, de **pouvoir bénéficier des applications pacifiques de l'atome**, dans les meilleures conditions de sûreté, de sécurité et de non-prolifération.

Dans la perspective de renforcer la mise en œuvre du 3^{ème} pilier du Traité, il serait également utile que la conférence :

- appelle à la poursuite des **efforts de sûreté nucléaire** au plan mondial et encourage les Etats parties à mettre en œuvre les mesures les plus prioritaires ;
- encourage le développement et la coopération internationale sur la **formation**, en mobilisant tous les Etats ayant une expérience dans le domaine du nucléaire civil. Les besoins en formation sont en effet en forte croissance et il y a là un défi à relever pour la communauté des Etats parties ;
- pousse les Etats parties à renforcer **la sécurité des sources radioactives**, afin que la satisfaction des besoins dans de nombreux domaines (industrie, santé, etc) ne se fasse au détriment de la sécurité des Etats-parties.

4/ Question du Moyen-Orient

S'agissant du Moyen-Orient, la France partage l'objectif de voir se tenir dès que possible la conférence décidée en 2010 pour l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Elle attend de la conférence :

- **la réaffirmation d'un soutien de principe fort à la mise en œuvre de la résolution de 1995 qui a prévu la création de cette zone exempte ;**
- **l'appel à tous les États de la région à approfondir le dialogue entre eux et à coopérer avec le Facilitateur et les Etats co-invités, afin de trouver un accord commun sur les arrangements pour la Conférence.**